

COMMUNE de COULON (Deux-Sèvres)

Réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2012

Le dix-neuf janvier deux mil douze, à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel SIMON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Josette CLÉMENT, Nathalie COMPOSTEL, Danielle FAVREAU, Alain GILTAIRE Marie-Catherine GIRARD, Dominique GIRET, Anne-Sophie GUICHET, Karine GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Angèle MÉTAY, Dominique MOINET, Joëlle ORDRONNEAU, Frédéric PASTOR, Rose-Noëlle PRACCHIA, Stéphane RICHARD, Cyril ROUSSEAU, Michel SIMON.

Absent et excusé : Emmanuel MESSAGER

Date de convocation : 12 janvier 2012

Secrétaire de séance : Karine GUIGNARD

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1- PRÉSENTATION ÉTUDE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire accueille Madame Clémence DIOT de la CAN et Monsieur Mathieu MANSOURI du CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables) et les remercie d'avoir bien voulu accepter d'intervenir lors de cette réunion du Conseil Municipal.

Après un exposé rapide des différentes missions du CRER qui peuvent s'adresser tant aux collectivités qu'aux particuliers et/ou aux entreprises, Mathieu MANSOURI présente les grands principes de l'énergie photovoltaïque : les principales techniques employées, les prix d'achat, les possibilités d'aides financières.

Il détaille ensuite l'étude qui a été réalisée sur un certain nombre de bâtiments communaux de la commune : le groupe scolaire, les ateliers municipaux, le village de vacances et un éventuel boulodrome couvert au stade municipal.

Le site le plus intéressant serait sans nul doute le groupe scolaire (bâtiment abritant l'école maternelle) car le bénéfice de la Commune pourrait avoisiner les 2 800.00 € par an sur une période de 20 ans avec un projet financé essentiellement par emprunt et subventions : FREE (Fonds Régional d'Excellence Environnementale) et FRPV (Fonds de Résistance PhotoVoltaïque). Une installation sur la toiture des ateliers municipaux arriverait à peine à s'équilibrer financièrement. Quant au village de vacances, la mise en place d'un tel système sur les pavillons nécessiterait des travaux préalables trop importants (renforcement de charpente et réfection de la toiture) pour qu'elle soit rentable.

Les élus trouvent cette étude très intéressante et séduisante mais estiment qu'il faut rester prudent et qu'il est nécessaire, compte tenu du contexte économique et politique actuel, d'approfondir ce dossier avant de prendre un quelconque engagement.

2- URBANISME-ENVIRONNEMENT-DOMAINE PUBLIC

2-1 : P.L.U. – modification simplifiée : Dominique MOINET expose au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du PLU en 2008, la Commune a inscrit, à la demande du Parc Interrégional du Marais Poitevin, la parcelle cadastrée section AL n°9 en zone réservée n°16 pour « l'aménagement des abords des bâtiments de l'ancienne laiterie ».

Or, les propriétaires de ce terrain, Messieurs Olivier et Philippe BIRAUD, souhaiteraient y développer un projet immobilier (création de logements pour personnes handicapées) et sollicitent la suppression de cette zone réservée.

Interrogé sur cette éventualité, le Président du Parc Interrégional a fait savoir à la Commune que le maintien de cette zone réservée n'était plus indispensable au projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne laiterie.

Compte tenu de cette information, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la suppression de la zone réservée n°16 et autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de modification simplifiée.

2-2 : Immobilier – projet d'acquisition d'immeuble : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les négociations en cours avec les héritiers de Madame Paulette PETIT pour l'acquisition de la propriété sise au 9 rue André Cramois (section AI n°425). Suite à une première proposition d'achat faite sur la base de 40 000 €, Monsieur le Maire a rencontré des

représentants de la famille qui lui ont fait savoir qu'ils étaient en mesure de la vendre à un particulier pour un prix plus élevé.

Compte tenu de la position stratégique de cette propriété qui permettrait, après démolition de la maison, un agrandissement du parking prévu sur les terrains contigus (propriété FRÈRE), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer l'offre d'achat en la portant à la somme de 45 000 €.

Le Conseil Municipal est tout à fait favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations sur cette base.

2-3 : Environnement – projet de « Zone de Développement Éolien » : Dominique MOINET rappelle que Le « Grenelle 2 de l'Environnement » fixe une part de plus de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie pour 2020.

Aussi, pour garder la maîtrise de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes « Vendée Sèvre Autise », les élus ont décidé de mettre en place une démarche de Zone de Développement Éolien (Z.D.E.).

D'une superficie totale de 612 hectares, cette ZDE s'étend sur des terres agricoles céréalières appartenant à la plaine vendéenne et est divisée en 3 secteurs :

- secteur 1 : Xanton-Chassenon (puissance 28MW)
- secteur 2 : Nieul-sur-l'Autize (puissance 48MW)
- secteur 3 : Benet (puissance 48 MW).

Ce projet concernant entre autre la Commune de Benet, commune limitrophe à Coulon, conformément à la réglementation, il est donc demandé son avis au Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 6 abstentions, 1 voix contre et 10 voix pour) émet un avis favorable à ce projet.

2-4 : Occupation Domaine public – convention photofilmeur 2012 : Monsieur Mickaël NICOLAS, artisan photographe, sollicite le renouvellement de sa convention l'autorisant à exercer son activité de photofilmeur sur le Quai Louis Tardy au cours de la saison estivale 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le renouvellement de cette convention au titre de l'année 2012 dans les conditions suivantes :

- Période : 7 mois du 1^{er} avril au 31 octobre 2012
- Redevance : 500.00 € forfaitaire
- Emplacement réservé pour le stationnement de son véhicule sur le parking de la rue du Couhé moyennant le paiement d'un droit de 23.50 € le m².

3- PERSONNEL COMMUNAL

3-1 : Services scolaires – annulation création de postes pour l'APS : par délibération en date du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé, en raison d'une augmentation importante des effectifs à l'Accueil Péri-Scolaire, de créer 2 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet devant intervenir chaque matin de 8 heures à 9 heures (soit 3.28 heures annualisées par semaine).

Le Centre Social du Marais, gestionnaire de ce service, ayant trouvé une solution en interne, il n'est donc plus nécessaire pour la Commune de recruter ce personnel. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 16 novembre 2011.

4- QUESTIONS DIVERSES

4-1 : Administration – télétransmission des actes : Monsieur le Maire informe les élus que la loi permet désormais aux collectivités qui le désirent d'envoyer leurs actes par voie électronique aux services chargés du contrôle de légalité.

Dans un souci de mutualisation, la Communauté d'Agglomération de Niort a négocié et contractualisé avec la société FAST-CDC et propose donc aux communes de son territoire qui le souhaitent d'adhérer à ce service. Seule la cotisation annuelle d'un montant de 270.00 € HT sera à la charge de chacune des communes, les frais de formation initiale (1/2 journée) étant pris en charge par la CAN.

Le Conseil Municipal, très favorable à cette mesure, décide donc de l'adhésion de la commune au service proposé par FAST-CDC et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que la convention avec Madame la Préfète des Deux-Sèvres.

4-2 : Affaires scolaires – financement classe verte école élémentaire : un séjour en classe verte sur l'Île-de-Ré a été organisé pour les élèves de CE2 de l'école élémentaire au mois d'avril 2012. Le coût de ce séjour est estimé à la somme de 4 023.00 €. L'Association des

Parents d'Élèves ainsi que la Coopérative scolaire apportent un concours financier et les parents quant à eux versent une somme de 60.00 € par enfant. Les enseignants sollicitent donc la Commune pour une aide leur permettant de boucler leur budget.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1000.00 € qui sera versée à la coopérative scolaire mais précise toutefois :

- pour les projets susceptibles de voir le jour dans les années futures, la participation financière de la Commune sera calculée en fonction du Quotient Familial des parents. Cette règle souhaitée par les élus n'a effectivement pas pu être mise en application pour le voyage de cette année, en raison d'une information trop tardive et de délais trop courts.
- L'aide apportée par la commune étant relativement importante et dans le contexte actuel d'économies financières, il est demandé aux enseignants d'utiliser l'aire multisports située dans l'enceinte du stade municipal pour la pratique des activités sportives entre le mois d'avril et le mois de juin. Ceci permettra effectivement d'économiser les frais de déplacement en bus vers le gymnase de Magné, soit 140.00 € par semaine.

4-3 : Intercommunalité – modification délégués syndicats : Monsieur le Maire rappelle que les délégués au « Syndicat de Pays du Marais Poitevin en Deux-Sèvres » et au « SIVU pour la Restauration et la Valorisation du Marais » sont :

- Titulaires : Dominique MOINET et Michel SIMON
- Suppléants : Cyril ROUSSEAU et Anne-Sophie GICHET

Josette CLÉMENT étant l'interlocuteur de la Commune auprès du Syndicat de Pays pour le projet de circuits courts dans la restauration scolaire, il semblerait judicieux qu'elle soit nommée déléguée à cette structure.

Le Conseil Municipal approuve cette suggestion et nomme :

- « Syndicat de Pays du Marais Poitevin en Deux-Sèvres »
 - o Délégués titulaires : Dominique MOINET et Josette CLÉMENT
 - o Délégués suppléants : Michel SIMON et Anne-Sophie GUICHET
- « SIVU pour la Restauration et la Valorisation du Marais » :
 - o Délégués titulaires : Dominique MOINET et Josette CLÉMENT
 - o Délégués suppléants : Michel SIMON et Anne-Sophie GUICHET

4-4 : Association Sportive Coulonnaise – plantation pour commémoration : l'ASC sollicite l'autorisation de planter un arbre à proximité du terrain de foot en hommage à un ancien joueur, Morgan BREILLAT décédé accidentellement au mois de mars 2011.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et charge Dominique GIRET de déterminer le lieu de plantation et l'essence de l'arbre.

5- RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de ses délégations accordées par délibération en date du 14 janvier 2011, je vous informe que j'ai pris les décisions suivantes :

1- Droit de Préemption Urbain

La Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	adresse	propriétaire
terrain	AL 96	Rue des Frênes	RAVARD Fabrice
terrain	AL 85	Rue des Frênes	RAVARD Fabrice
maison	AE n°46	2 route de Benet	CHABOT Paul
maison	ZE n°58	12 village Roche Avane	BERNIER Bern ard
terrain	AN N°148	Rue de l'Ébaupin	PINTO Antonio
maison	AE n°44	13 route de la Gare	Consorts DESMIE R
maison	AK n°106	110 quai Louis Tardy	BABET Jean-CI aude
dépendance	AI n°506	17 rue de la Douve	BABET Jean- Claude
maison	AD n°33	5 rue des Sablières	MANGENOT Brigit te
Local commercial	AI n°541-542	8 place de l'Église	SCI Coulonnaise

6- INFORMATIONS DIVERSES

6-1 : Gendarmerie : Monsieur le Maire donne connaissance aux élus d'un rapport de la Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan faisant le bilan de la délinquance constatée sur la commune au cours de l'année 2011. En règle générale, il ne s'agit que de petits délits. La Commune ne connaît pas trop de problèmes et est relativement épargnée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 50.